

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC160

présenté par

M. Bois, Mme Granjus, M. Vignal, M. Cormier-Bouligeon, Mme Calvez et Mme Brugnera

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« éducatif, »

insérer les mots :

« la coopération avec les collectivités territoriales, leurs groupements et les autorités organisatrices de la mobilité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ajoute la référence aux collectivités territoriales, leurs groupements et les autorités organisatrices de la mobilité s'agissant des expérimentations sur la modulation des horaires de cours pour une meilleure organisation des transports en commun en fonction de leurs capacités d'absorption des flux de voyageurs.